

MAG'HABITAT

LE MAGAZINE DE CENTR'HABITAT N°35 MAI 2024

RESPECTONS L'HABITATION

Bulletin d'information aux locataires

CENTRHABITAT.BE

DANS CE NUMÉRO :

**NOUVEAU
SITE INTERNET**

**J'ENTRETIENS
LES ABORDS
DE MON JARDIN**

**RÉADAPTATION
DES LOYERS**

SOMMAIRE

Page 3
EDITO

Page 4
RÉADAPTATION
DES LOYERS 2025

Page 5
LANCEMENT DU
NOUVEAU SITE

Page 6
UN PRINTEMPS DE
CONVIVALITÉ

Pages 7-9
J'ENTRETIENS LES
ABORDS DE MON
LOGEMENT

Pages 10-11
OBJECTIFS DE
DÉVELOPPEMENT
DURABLE

Pages 12-13
PLAN DE
RÉNOVATION

Pages 14-15
RÉNOVATION
DES DOUCHES.
INSTALLATION DU
CHAUFFAGE
CENTRAL SUR
L'ENSEMBLE DU
PATRIMOINE

Page 16
COMPRENDRE
VOTRE FACTURE

Pages 17
CHASSE
AUX ŒUFS

Page 18
PLAN DE
COHÉSION
SOCIALE

Pages 19
TRUCS
& ASTUCES

Page 20
INFORMATIONS
ET CONTACTS



Mise en page :
Grégory Berlemont
C9 Communication de Fayt-lez-Manage

Impression :
Godet Graphic de Manage

Editeur responsable :
Olivier Dechenne
Rue Edouard Anseele 48 à 7100 La Louvière

Crédits Photos :
Adobe Stock

Ont participé à la rédaction
de votre MAG'HABITAT n°34

Pour la Régie des Quartiers
La Louvière — Manage :
Elodie

Pour Centr'Habitat :
Anne, Arnaud, Charlotte, Christel, Fabio,
Françoise, Olivier et Véronique.



édito

La satisfaction de nos locataires et candidats a toujours été au centre de nos préoccupations : avec les moyens limités d'une société non-commerciale, nous essayons de faire évoluer nos modes de communication pour les rendre aussi efficaces que possible. La mise en service de notre nouveau site internet constitue l'aboutissement d'un projet pleinement orienté vers nos clients. Il a été élaboré en concertation avec 7 autres sociétés de logement qui ont partagé avec nous, non seulement les frais de développement, mais aussi et surtout leur expertise et leur expérience de « terrain » pour optimiser l'efficacité de l'application.

Une attention particulière a été accordée aux possibilités d'augmenter et de sécuriser les échanges de documents avec la société. Nous espérons ainsi pouvoir limiter les déplacements et communications et simplifier au maximum les procédures, notamment dans le cadre de la réadaptation annuelle des loyers. Je vous invite à visiter sans tarder **www.centrhabitat.be**, et, si ce n'est pas encore le cas, à privilégier ce mode de communication pour tout envoi de document utile et/ou toute modification dans votre dossier. Les informations reçues sont centralisées et font l'objet d'un suivi systématique. Vous trouverez toutes les informations pratiques concernant notre site plus loin dans ce numéro...

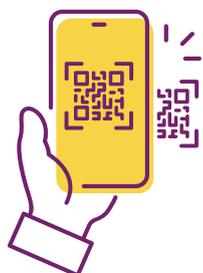
Pour l'avenir, nous souhaitons pouvoir vous mettre à disposition une application mobile permettant d'accéder directement à vos données, comme c'est le cas dans les banques ou de nombreuses sociétés de services. Cette application est en cours de développement sous la direction de notre tutelle, la Société Wallonne du Logement. Nous ne maîtrisons donc pas ce projet et ses délais de mise en œuvre mais nous espérons bien pouvoir disposer d'une première version courant 2025.

Dans l'attente, je vous souhaite déjà une très bonne lecture du deuxième numéro de ce magazine « relooké » que nous souhaitons toujours améliorer en fonction de vos intérêts. À ce titre, n'hésitez pas à nous faire parvenir toute suggestion...

Olivier Dechenne, *Directeur-gérant*



Lien vers
notre
site internet



Scannez les QRcode
ci-contre avec
votre smartphone
et visitez nos pages



Lien vers
notre page
Facebook

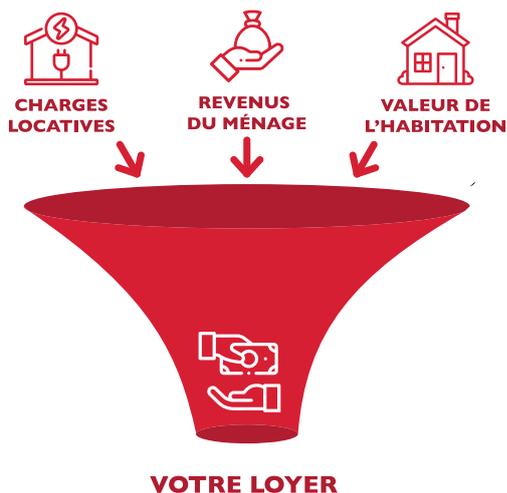


RÉADAPTATION DES LOYERS 2025

Chaque année, il est impératif que vous nous transmettiez vos revenus actuels ainsi que ceux des personnes cohabitant dans le logement, dont les enfants ne fréquentant plus un établissement scolaire.

Pourquoi est-ce important ?

La réadaptation des loyers est essentielle pour garantir le loyer juste pour chaque locataire en fonction de leurs revenus actuels.



Comment nous transmettre vos revenus ?

Pour faciliter ce processus, vous pouvez nous envoyer les documents nécessaires, à partir du 1^{er} juin, par l'un des moyens suivant :

Via le formulaire en ligne

Vous pouvez également utiliser notre formulaire en ligne sur www.centrhabitat.be pour soumettre vos informations en quelques clics.

Par courriel

Envoyez-nous une copie de vos revenus à l'adresse rea@centrhabitat.be

Par courrier postal

Adressez vos documents à : Rue Edouard Anseele 48, 7100 La Louvière.



POURQUOI AGIR DÈS MAINTENANT ?

Cela évitera un rappel envoyé en septembre qui représentera votre dernier avertissement avant une éventuelle augmentation du loyer.

CONSÉQUENCES D'UNE RÉPONSE TARDIVE OU INCOMPLÈTE

Si nous ne recevons pas vos revenus à temps ou si votre réponse est incomplète, cela entraînera une augmentation irréversible du loyer à partir du 1^{er} janvier 2025. Dans ce cas, nous nous réservons le droit de résilier le bail conformément aux dispositions légales, ou d'ajuster le loyer au montant maximum autorisé sans effet rétroactif.

SIMPLIFIEZ VOS DÉMARCHES EN QUELQUES CLICS!



Vous n'avez pas toujours le temps de vous déplacer jusqu'en nos bureaux et les temps d'attente au téléphone sont parfois un peu long selon l'heure à laquelle vous téléphonez. C'est pourquoi, nous avons remodelé notre site internet afin de faciliter vos démarches et vous faire gagner du temps. De plus, nous essayons de vous mettre à disposition un maximum d'information pour répondre à toutes vos questions !

VOUS TROUVEREZ CI-APRÈS UN APERÇU DES SERVICES QUE PEUT VOUS RENDRE NOTRE NOUVEAU SITE INTERNET :

- ✓ **Transmettez vos documents** : vos documents en ligne de manière sécurisée 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Nos échanges seront désormais simples, rapides et pratiques !
- ✓ **Demands techniques** : notre nouveau site vous permet désormais de soumettre vos demandes en ligne à tout moment.
- ✓ **Toutes nos actualités** : restez informé(e) grâce à nos mises à jour. Vous trouverez toutes les informations sur nos services et événements à venir tels que nos ventes, nos projets, les informations concernant la réadaptation des loyers, le décompte des charges, ...
- ✓ **Inscriptions et mutations facilitées** : inscrivez-vous en ligne sans attendre un rendez-vous. Prochainement, vous pourrez également effectuer votre demande de si vous êtes locataire.
- ✓ **Foire aux questions (FAQ)** : vous avez des interrogations ? Consultez notre FAQ pour trouver rapidement les réponses dont vous avez besoin. Nous y avons compilé les questions les plus fréquemment posées.
- ✓ **Paiement en ligne** : dans les prochaines mises à jour, vous aurez la possibilité d'effectuer le paiement de votre loyer en ligne.

**Vous avez des
remarques?
N'hésitez pas à nous
les communiquer afin
d'améliorer notre
site internet.**

UN PRINTEMPS DE CONVIVIALITÉ

CONSEILS POUR VIVRE HARMONIEUSEMENT
EN COMMUNAUTÉ.

LE RETOUR DE LA SAISON DES BARBECUES

Si vous êtes **locataire d'un appartement**, l'utilisation de barbecues au gaz ou au charbon est strictement interdite pour des raisons de sécurité. Les risques d'incendie sont réels, surtout si le barbecue est installé sur un balcon. En revanche, les barbecues électriques sont autorisés.

Si vous êtes **locataire d'une maison**, faites preuve de courtoisie envers vos voisins. Avant d'allumer le barbecue, prenez le temps de vérifier que la fumée ne les gênera pas.



J'ENTRETIENS LES ABORDS DE MON LOGEMENT

Avec l'arrivée des beaux jours, prendre soin des abords de votre logement est essentiel. Non seulement, cela contribue à préserver votre maison mais aussi à maintenir un cadre de vie agréable. Il est donc important d'entretenir vos espaces extérieurs conformément aux règlements d'ordre intérieur, ainsi qu'aux règlements communaux et de police.

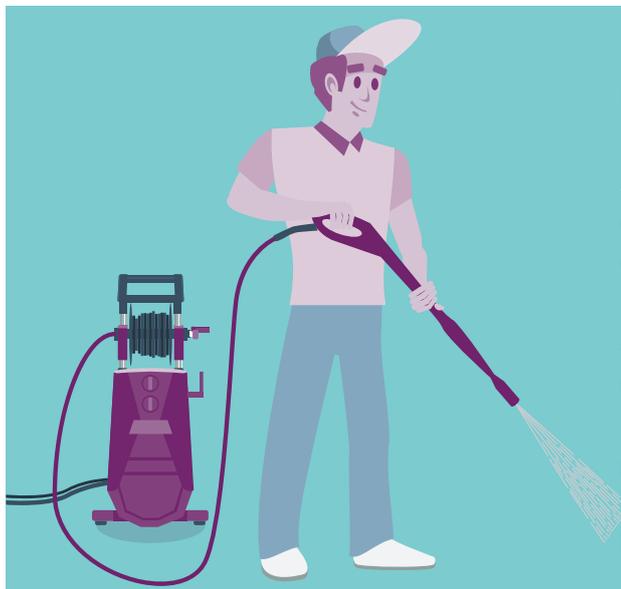
Les pelouses du jardin

Pendant la période de pousse qui s'étend généralement d'avril à octobre, il est recommandé de tondre votre pelouse au moins deux fois par mois. Celle des espaces publics sera entretenue par un de nos sous-traitants.

Si certaines zones présentent des dégâts, il est primordial de les combler en semant de nouvelles graines (sportif ou rustique).

Il est important de noter que toute modification du relief du sol, même minime, doit être préalablement demandée à Centr'Habitat.





Les cours, allées et trottoirs

En plus des pelouses, il est tout aussi important de veiller à l'entretien des cours, allées, filet d'eau autour de votre domicile. Ces éléments contribuent à l'esthétique générale du logement et à la sécurité de votre quartier.

Il est recommandé de maintenir ces surfaces dans un bon état de propreté, en les désherbant et en les démoissant régulièrement.

Nous vous encourageons vivement à utiliser des produits naturels tels que le vinaigre blanc, le bicarbonate de soude, le sel, ... qui préserveront la santé de tous et respecteront l'environnement.

Caniveaux, avaloirs et corniches

Les caniveaux, avaloirs et corniches jouent un rôle crucial dans l'évacuation efficace des eaux pluviales autour de votre propriété. Il est donc primordial de veiller à ce qu'ils restent constamment dégagés de tout élément susceptible d'empêcher la bonne évacuation des eaux tels que : feuilles, objets ou débris. Les réparations de dégâts liés à un mauvais entretien vous seront facturées.



Entretien des haies

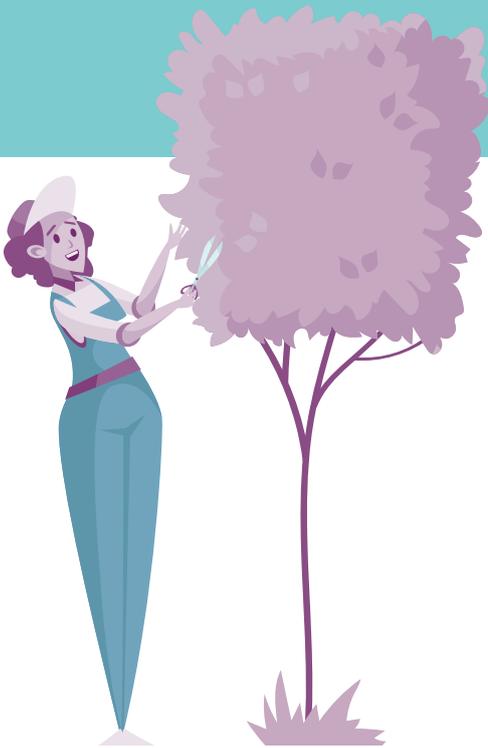
- ✓ Les haies situées en front de voirie publique, qui délimitent la propriété de l'habitation avec le domaine public, doivent respecter une hauteur maximale de 1,40 m.
- ✓ Celles séparant deux propriétés voisines doivent avoir une hauteur de 1,70 m, de même que celles qui séparent une propriété privée d'un espace semi-public, tel qu'un sentier ou un accès vers des garages.
- ✓ Les largeurs des haies ne doivent pas dépasser 50 cm.

Nous tenons à rappeler que les haies entourant les jardinets sont à charge du locataire sur les trois faces. Centr'Habitat n'entretient que les haies entièrement situées sur l'espace public.



Tout comme les haies et les pelouses, l'entretien régulier des arbres et des arbustes dans les jardins est essentiel pour assurer leur santé et leur esthétique. Voici ci-après quelques recommandations à suivre pour un entretien approprié.

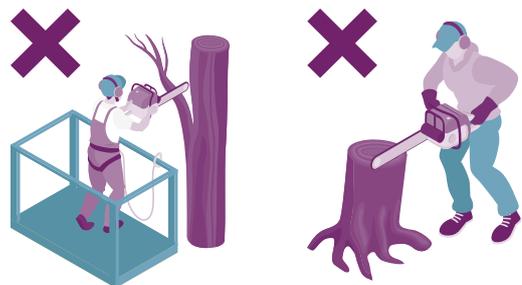
Les pelouses publiques doivent rester libre d'entretien. Il est strictement interdit d'y circuler ou d'y stationner. Les clôtures ainsi que les objets décoratifs ne sont pas autorisés.



Pour les arbustes dans les jardins, la taille doit être effectuée au moins une fois par an, en fonction de l'essence, afin de le maintenir à une dimension permettant un entretien facile. Cette recommandation s'applique également à toute autre plantation présente dans le jardin.

Quant aux arbres dans votre jardin, une taille tous les 3 à 5 ans est généralement recommandée. Cependant, il est strictement interdit de couper un arbre sans autorisation écrite de Centr'Habitat. Pour information, nous entretenons les arbres et arbustes situés sur l'espace commun.

Après l'entretien des abords, tous les déchets, qu'ils proviennent de la taille des haies, des arbres ou de l'herbe coupée, doivent être évacués dans des endroits autorisés tels que le parc à conteneurs ou une entreprise de compostage, afin de préserver la propriété de notre environnement.



BESOIN D'AIDE POUR ÉVACUER VOS DÉCHETS ET/OU ENCOMBRANTS ?

HYGÉA

☎ 065/ 87 90 84

📦 6m³ pour 75 euros

🌐 Infos sur www.hygea.be

ELIS

☎ 064/55 62 81

📦 3m³ tous les 2 mois | Carte quota Hygéa

Service gratuit, uniquement pour l'entité de Manage

En prenant soin de vos abords extérieurs, vous contribuez à la préservation de votre cadre de vie et à la valorisation de votre quartier. Merci pour votre collaboration et votre engagement.



LES 17 OBJECTIFS

DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD) DE L'AGENDA 2030 DE L'ONU

Le Programme de développement durable des Nations-Unies à l'horizon 2030, qui comporte les 17 objectifs de développement durable, a été adopté à l'unanimité par les dirigeants du monde entier, soit 193 gouvernements, lors du sommet historique des Nations Unies en septembre 2015 à New York.

En alignant leurs priorités nationales sur le Programme 2030 et en travaillant en lien avec le secteur privé et la société civile, les États ont entrepris de mobiliser les énergies pour **éradiquer la pauvreté, résorber les inégalités et lutter contre les changements climatiques d'ici à 2030.**



Tous les pays du monde se sont engagés à les atteindre d'ici 2030.

LA WALLONIE

Elle s'est inscrite dans une démarche de développement durable et s'est engagée à atteindre les 17 objectifs. Elle veut encourager et soutenir les initiatives de tous les acteurs wallons – publics et privés – dans leur transition vers un développement durable. C'est dans ce cadre que la Région a lancé, entre autres, un appel à projet pour bénéficier d'un accompagnement dans la mise en place de la transition vers un développement durable.

CENTR'HABITAT

Grâce à notre sélection dans le cadre de cet appel à projet, nous avons bénéficié de 5 demi-journées d'accompagnement afin d'aboutir à une « **feuille de route ODD** ». Ce fut une expérience très enrichissante qui a permis à notre organisation d'orienter son action stratégique pour les prochaines années. Notre Société prend donc un engagement à agir pour un développement durable sur les points les plus pertinents, au vu de ses enjeux et de ses leviers d'action, afin de **limiter les impacts négatifs et renforcer les impacts positifs de nos activités.**

A L'ISSUE DE CE TRAVAIL, **5** ODD ONT ÉTÉ IDENTIFIÉS COMME PRIORITAIRES, POUR CHACUN DESQUELS NOUS AVONS DÉFINI AU TOTAL 45 ACTIONS À MENER D'ICI 2030.

LES VOICI :

1 PAS DE PAUVRETÉ



Préserver l'offre de logement tout en améliorant leur qualité, de maintenir le montant des charges locatives en sensibilisant nos clients sur leur consommation et d'augmenter les recettes de la société et réduire le contentieux et les créances irrécouvrables.

6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT



Diminuer la consommation d'eau de ville de nos locataires et dans nos bureaux tout en limitant la pollution des eaux usées rejetées.

De plus, lors de la rénovation des abords et pour toutes nouvelles constructions, privilégier les aménagements extérieurs perméables.

7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE



Transformer notre infrastructure énergétique pour favoriser les énergies renouvelables, notamment dans nos systèmes de chauffage et d'eau chaude sanitaire pour nos nouvelles constructions. En parallèle, nous allons améliorer l'efficacité énergétique de notre parc locatif existant, en augmentant son PEB d'environ 1/5.

11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES



Redynamiser la politique communale de logement en collaborant étroitement avec les opérateurs immobiliers, dans le but de créer des quartiers plus agréables et durables.

Pour y parvenir, nous avons prévu de pérenniser les réserves foncières de notre société en priorisant les centres urbains et en renforçant le caractère durable de nos quartiers en repensant l'habitat dans la ville.

12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES



Nous avons fixé des objectifs audacieux pour réduire notre empreinte écologique en diminuant considérablement notre production de déchets et celle de nos clients.

PLAN DE RÉNOVATION

Cité Blanche à Maurage



**Montant investi :
près de 4,5 millions
d'euros**

L'année 2023 s'est clôturée sur une note prometteuse avec le début des travaux de rénovation énergétique de 72 maisons unifamiliales de 3 chambres dans la cité Blanche à Maurage.



Ce projet s'inscrit dans le cadre du plan de rénovation 2020-2024, lancé par la Région Wallonne. Son objectif principal est d'améliorer le confort énergétique d'une partie du parc immobilier public wallon, tout en garantissant la sécurité et la salubrité des habitations. Pour Centr'Habitat, **1117 logements** sont concernés pour un investissement de plus de **68 millions d'euros**.

Le dossier a été confié au bureau d'Architecture PLAN 7 de Mons et a été divisé en deux parties de travaux, réalisés exclusivement en site occupé pour un montant avoisinant les **4.500.000.00 €**.

RÉNOVATION INTÉRIEURE :

- ✓ Mise aux normes de l'installation électrique ;
- ✓ Rénovation complète de certaines salle-de-bain ;
- ✓ Amélioration de la ventilation ;
- ✓ Remplacement de certaines portes intérieures ;
- ✓ Mise aux normes du garde-corps de l'escalier ;
- ✓ Remplacement de certains mobiliers de cuisine.



Réalisation par la société
SOTRELCO de Strépy-Bracquegnies

DATE DE DÉBUT DES TRAVAUX :
02/10/2023

DATE ESTIMÉE DE FIN :
4^{ème} trimestre 2024



Réalisation par la société
TROIANI de Châtelineau

DATE DE DÉBUT DES TRAVAUX :
28/11/2023

DATE ESTIMÉE DE FIN :
2^{ème} trimestre 2025

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE :

- ✓ Isolation des façades ;
- ✓ Pose d'un nouveau revêtement en ardoise de fibre-ciment blanc ;
- ✓ Rénovation des versants des toitures.



Ce programme de rénovation, prévu jusqu'en 2026, vise principalement à offrir aux locataires un meilleur confort énergétique et de grosses économies sur leur consommation. En plus de cela, nous réduirons l'impact environnemental en limitant les émissions de gaz à effet de serre.



RÉNOVATION DES DOUCHES

Dans le cadre du programme de rénovation du logement public « 2024-2024 », pas moins de **400 douches seront rénovées** ou remplaceront les baignoires dans 9 quartiers de notre patrimoine.

Chaque année, dans le cadre de la remise en état des logements lors du départ d'un locataire ou de travaux de réparation/rénovation nécessaires, nous ne rénovons **pas moins de 100 douches !**



**Une petite attention
aujourd'hui peut prolonger
la durée de vie de
votre douche et vous garantir
une utilisation optimale
tout au long de
votre location.**

C'est le moment parfait pour vous rappeler l'importance d'en prendre soin ! Assurez-vous de nettoyer régulièrement les joints, de lutter contre le calcaire et de refermer correctement le rideau pour éviter les projections d'eau à l'extérieur.

INSTALLATION

DU CHAUFFAGE CENTRAL
SUR L'ENSEMBLE
DU PATRIMOINE



Dans le cadre du chantier des installations de chauffage central de l'ensemble de notre patrimoine, **64 installations ont été réalisées entre le 1^{er} janvier 2024 et le 30 mars 2024**, notamment sur les sites suivants :

- ✓ Cité Hermant-Houpette ;
- ✓ Rues César Dereume, Entraide ;
- ✓ Rues des Chocolatières, Bignault.

Le montant de la dépense actuelle, depuis le début de l'opération, s'élève à environ :

 **6.470.174,48 € HTVA**

Les prochains sites planifiés sont :

- ✓ Cité Leburton rues César Dereume, Entraide, Nation-Unies, France → toute la Cité;
- ✓ rues Henry Pilette, Nicodème, Franco-Belge → 12 logements;
- ✓ rues Alfred Defuisseaux, Origine, Baron de Wolf, Alliés → 29 logements.



Nous vous remercions de réserver un bon accueil à notre équipe technique qui visitera votre logement avant les travaux. Lors de cette visite, nous vous donnerons des explications précises sur la réalisation de votre installation.

Les conseils qui vous seront prodigués permettront de réduire au maximum la durée des travaux dans votre logement. Nous vous remercions de votre précieuse collaboration.

DÉCOMPTÉ DES CHARGES 2023

COMPRENDRE VOTRE FACTURE

Le décompte des charges représente le montant ajusté des coûts réels des prestations de l'année écoulée, soit la somme des factures reçues durant l'année 2023. Ces dépenses ont été engagées pour maintenir la qualité de votre logement et les espaces communs.

Différence entre provision et coûts réels :

La provision est le montant mensuel fixe compris dans votre loyer. Cela représente une estimation des coûts de l'année à venir. En revanche, le décompte des charges reflète les coûts réels basés sur les factures reçues pendant l'année écoulée.

Pour obtenir le montant exact que vous devez payer, nous déduisons simplement les provisions que vous avez déjà versées des coûts réels que vous avez réellement à payer.

Lorsque vous recevez le décompte des charges de l'année 2023, deux cas de figures peuvent vous être adressés :

1. Facture en votre faveur : certains postes d'entretien et dépenses liés à votre logement social peuvent être inférieurs aux estimations initiales. Dans ce cas, vous recevrez une facture indiquant un montant à votre avantage. Cela signifie que vous avez payé des provisions plus élevées que les coûts réels et Centr'Habitat vous doit un remboursement. Il sera effectué sur le numéro de compte que vous nous avez communiqué. Si il a changé, n'oubliez pas de nous le transmettre.
2. Facture à payer : si les dépenses réelles dépassent les estimations initiales, vous recevrez une facture pour régler la différence.

Détail des postes repris dans votre facture :

Il est évident que toutes ces prestations ne concernent pas tous les logements. Seules les prestations effectuées dans votre logement et dans votre immeuble vous seront portées en compte.

→ EAU

Consommation d'eau individuelle selon le relevé des compteurs d'eau.

→ GAZ

Consommation de gaz individuelle selon le relevé des compteurs de chaleur.

→ EAU/CHAUFF

Consommation d'eau et de gaz individuelle selon le relevé des compteurs d'eau et de chaleur.

→ ENT. COMM.

Entretien des lieux communs : prestation de nettoyage y compris la consommation d'eau nécessaire à ceux-ci ainsi que la location de tapis hall d'entrée.

→ CONS. COMM.

Consommation des lieux communs en électricité nécessaire au bon fonctionnement de l'ensemble des équipements collectifs.

→ ESP. VERTS

Entretien des espaces verts collectifs (pelouses, haies et plantations).

→ INT. EV. VILLE

Participation financière de la ville concernant l'entretien des espaces verts collectifs (montant déduit).

→ ASCENCEURS

Entretien des ascenseurs et contrôle périodique.

→ MAINT. TECH

Maintenance technique : prestations concernant les équipements collectifs (équipements d'incendie, parlophone, éclairage, ventilation, ect.)

LA CHASSE AUX ŒUFS DE LA RÉGIE DES QUARTIERS !

L'Asbl Régie des Quartiers, en partenariat avec le Plan de Cohésion Sociale de Manage, a organisé une superbe chasse aux œufs sur le site de l'Épine du Prince et de la cité de l'Argilière à Fayt-Lez-Manage ! Monsieur Lapin et Madame la Poule ont enchanté plus de 125 jeunes chasseurs.



En plus de la chasse aux trésors chocolatés, les enfants ont pu profiter des châteaux gonflables, de l'atelier bricolage, du stand de grimage et ont immortalisé le moment en prenant des photos inoubliables avec nos adorables mascottes

A la cité Parc de Bellecourt à La Hestre, un atelier grimage a été proposé. Malgré les caprices de la météo, l'équipe du Plan de Cohésion Sociale a su s'adapter avec brio en déplaçant l'action dans les locaux accueillants de l'école des devoirs à l'immeuble 200/4. Une journée pleine de joie et de convivialité !



PLAN DE COHÉSION SOCIALE À MANAGE ET SAINT-VAAST



Le Plan de Cohésion Sociale (PCS) est conçu pour renforcer les liens sociaux et promouvoir le bien-être des résidents. Le PCS vise à créer des communautés dynamiques où chacun se sent valorisé et soutenu.

Objectifs :

- ✓ Réduire la précarité et les inégalités ;
- ✓ Contribuer à la construction d'une société solidaire et coresponsable pour le bien-être de tous.



ACTIONS

- ✓ **Renforcer le tissu social** : le PCS s'engage à favoriser les rencontres et les échanges entre les habitants, que ce soit à travers des événements communautaires, des groupes de discussion ou des activités de loisirs afin de créer des liens solides et durables entre les membres de la communauté.
- ✓ **Promouvoir l'inclusion** : le PCS veille à ce que tous les résidents, quel que soit leur âge, leur origine ou leur situation socio-économique, se sentent pleinement intégrés et inclus dans la vie communautaire. Cela peut passer par des programmes spécifiques pour les personnes âgées, les jeunes, ou les personnes en situation de précarité.
- ✓ **Favoriser la participation citoyenne** : en encourageant la participation active des habitants dans la vie de leur quartier et de leur ville. Des initiatives telles que des conseils de quartier, des groupes de travail sur des projets locaux, ou des séances d'information et de consultation permettent aux résidents de s'impliquer activement dans les décisions qui les concernent.
- ✓ **Soutenir le bien-être et l'autonomie** : en proposant des services et des activités visant à améliorer la qualité de vie des résidents, le PCS contribue à renforcer le bien-être individuel et collectif. Cela peut inclure des ateliers de santé, des conseils en matière de logement, de travail ou des programmes d'accompagnement pour les personnes en difficulté.



Contact PCS Manage

Rue de la Petite Franchise 29
7170 Fayt-lez-Manage
melanie.dhaevers@manage-commune.be
064/45.95.19

Contact PCS La Louvière

Place de la Concorde, 15
7100 La Louvière
sdavy@lalouviere.be
064/88.50.04

TRUCS & ASTUCES

TRANSFORMEZ VOS CHAUSSETTES ORPHELINES EN ÉPONGE TAWASHI

Vous avez sûrement déjà été confronté au mystère des chaussettes orphelines qui semblent se volatiliser dès qu'elles entrent dans la machine à laver. Mais au lieu de les laisser prendre la poussière dans un coin, pourquoi ne pas les transformer en quelque chose d'utile ?

Nous avons une solution : les éponges Tawashi faites maison ! Et devinez quoi ? Tout ce dont vous avez besoin, ce sont deux chaussettes orphelines (ou les manches d'un vieux t-shirt), une planche, des clous et une paire de ciseaux.

Matériel :

- ✓ 2 chaussettes orphelines (ou les manches d'un vieux t-shirt);
- ✓ 28 clous & un marteau;
- ✓ 1 planche en bois (20 cm sur 20 cm);
- ✓ 1 paire de ciseaux.

Les étapes :

1. Commencez par dessiner un carré sur votre planche en bois, mesurant 16 cm sur 16 cm. Ensuite, marquez des points tous les 2 cm sur chaque côté du carré;
2. Plantez un clou à chaque marque que vous avez faite, en laissant les coins du carré sans clous;
3. Découpez 14 lanières de chaussettes d'environ 3 cm de largeur;
4. Accrochez 7 lanières dans un sens sur le grillage de clous, puis 7 autres dans l'autre sens en croisant la première rangée de lanières. Chaque nouvelle lanière doit passer alternativement au-dessus et en-dessous de la précédente;
5. Une fois le grillage tissé, prenez la première lanière d'un coin et faites passer la suivante dans la boucle qu'elle forme, puis répétez cette opération tout autour du carré;
6. En fin de parcours, faites un nœud avec la dernière lanière pour sécuriser votre Tawashi.



Vous souhaitez en apprendre plus sur cette astuce ?





INFORMATIONS ET CONTACTS

**HEURES
D'OUVERTURE
DU GUICHET :**



Du lundi au jeudi de
08h30 à 12h00 et de 13h00 à 15h30
Fermé le vendredi

NUMÉRO GÉNÉRAL :



064/22.17.82

**VOUS SOUHAITEZ
NOUS ÉCRIRE OU
NOUS TRANSMETTRE
UN DOCUMENT ?**



- Par courrier : rue Edouard Anseele 48
7100 La Louvière
- Par courriel : info@centrhabitat.be

FERMETURE DES BUREAUX

→ 2^{ème} semestre 2024 :

Lundi 20 mai, Pentecôte
Jeudi 15 août, Assomption
Vendredi 16 août, jour de récupération
Vendredi 1^{er} novembre, jour de récupération
Lundi 11 novembre, Armistice
Mercredi 25 décembre, Noël



RESTEZ CONNECTÉ

Scannez les QRcode avec
votre smartphone et visitez nos pages

